



Expropriation - travaux d'enrochement

Par **vypere**, le **27/01/2008** à **14:50**

Bonjour

je suis propriétaire d'un terrain constructible, le maire fait des travaux de mise en sécurité sur le carrefour devant ma parcelle enrochement, piste cyclable et trottoir.

j'ai assisté a une réunion ou il était expliqué ce qui allait se dérouler comme travaux mais a aucun moment il n'a été question que ces travaux se fassent a l'intérieur du domaine privé il m'a demandé de lui signer une lettre l'autorisant à effectuer les travaux d'enrochement sur ma parcelle.

les travaux d'enrochement commencés je m'aperçois que ceux -ci empiètent dans ma propriété - 3.20 de profondeur sur 33 metres soit 105.60 m2.

A aucun moment le maire de la commune ne m'a informé de l'expropriation d'une partie de ma parcelle

quel sont mes recours

merci d'avance